

RCS : ANNECY
Code greffe : 7401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ANNECY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2000 B 00255
Numéro SIREN : 431 253 012
Nom ou dénomination : A.M.M. & ASSOCIES

Ce dépôt a été enregistré le 16/03/2023 sous le numéro de dépôt A2023/002741



EXPERTISE COMPTABLE ~ SOCIAL ~ AUDIT

**Experts-comptables
Commissaires aux comptes**

Guillaume BLANCHARD

Laurent GODRET

Sylvie HERVE

Benoît LEROY

Natacha POTTIER

Jean Pierre VOGEL

Associé fondateur

Michel FILOCHE

SARL A.M.M. & ASSOCIES

SARL au capital de 60.980 €

28, Impasse de la Futaie - ZA D'Alery

Cran Gevrier

74000 ANNECY

R.C.S. ANNECY 431 253 012

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION
ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA TRANSFORMATION**

**DE LA SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
« A.M.M. & ASSOCIES »
EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE**

4, cour Étienne Jules Marey - 72000 Le Mans

www.altexa.fr - 02 43 43 62 62 - lemans@altexa.fr

 **Le Mans**

 **Fresnay-sur-Sarthe**

 **Saint-Calais**

S.A. au capital de 192 000€ | Siège social : 4 cour Étienne Jules Marey - 72000 Le Mans | Inscrite au tableau de l'Ordre des Experts-Comptables de la Région des Pays de la Loire et à la Compagnie régionale des Commissaires aux Comptes Ouest-Atlantique | R.C.S. Le Mans B 333 203 099 | APE 6920Z



SARL A.M.M. & ASSOCIES
SARL au capital de 60.980 €
28, Impasse de la Futaie – ZA D'Alery
Cran Gevrier
74000 ANNECY

R.C.S. ANNECY 431 253 012

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION
ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA TRANSFORMATION
DE LA SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE « A.M.M. & ASSOCIES »
EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE**

A l'associé unique,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L.223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L.224-3 du même code par décision unanime de l'associé, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R.224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

I - Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

Nous n'avons pas de remarque à formuler quant à la situation financière de la société au 31 décembre 2022 notamment au regard de la continuité d'exploitation.

II – Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à **Le Mans**, le **16 mars 2023**

Le Commissaire aux Comptes et à la transformation
ALTEXA

Benoît LEROY